

83, rue Saint Fuscien
80000 AMIENS
www.sommenumerique.fr

Tél. 03 22 22 27 27
Fax 03 22 22 03 57
courrier@sommenumerique.fr

20141216_DL_03

OBJET :
Budget annexe – Charte
des services mutualisés
liés au réseau de fibre
optique

Date de convocation :
11 décembre 2014

Date de séance:
16 décembre 2014

Date d'affichage :
19 janvier 2015

Membres en exercice : 44

Membres présents : 12

Membres votants : 17

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée à l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture
du syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre à 17h00 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Claude LECLABART, Président.

Etaient présents : Jean-Marie BLONDELLE, Rémi BOUTROY, Michel CHIRAT, Claude DEFLESSELLE, Denis DEMARCY, Jean-Marie LEBLANC, Jean-Claude LECLABART, Frédéric LECOMTE, Julien LEFEVRE, Patrice LETALLE, Jean-Dominique PAYEN, Jean-Pierre TETU.

Secrétaire de séance : Michel CHIRAT

Pouvoirs : James HECQUET à Jean-Marie BLONDELLE
Jean-Jacques LELEU à Michel CHIRAT
Bénédicte THIEBAUT à Denis DEMARCY
Anne-Marie DORION à Jean-Claude LECLABART
Bernard DAVERGNE à Jean-Pierre TETU

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 18 novembre 2014,
- Vu le projet de Budget Primitif 2015,
- Vu le projet de Charte des services mutualisés liés au réseau de fibre optique public, permettant un accès haut débit ou très haut débit des sites publics du territoire de Somme Numérique,
- Vu le projet de convention tripartite d'accès aux services mutualisés proposés par le syndicat mixte

DELIBERE

ARTICLE 1 – Les services mis à disposition du Groupement Fermé d'Utilisateurs de Somme Numérique sont décrits dans la grille tarifaire des services du délégataire du réseau de fibre optique public de la Somme.

ARTICLE 2 – Le projet de Charte des services mutualisés liés au réseau de fibre optique public, permettant un accès haut débit ou très haut débit des sites publics du territoire des membres de Somme Numérique, est approuvé. Le Président est autorisé à la signer et la transmettre aux collectivités et établissements qui le solliciteront.

ARTICLE 3 – Le projet de convention tripartite permettant l'accès des communes aux services mutualisés pour un accès haut débit et très haut débit des sites publics est approuvé. Le Président est autorisé à la signer avec les collectivités et établissements concernés.

ARTICLE 4 – Les tarifs de ces services pour l'exercice 2015 restent inchangés à savoir :

- Service très haut débit : 840€ HT par site activé sur le réseau de fibre optique
- Service ADSL
 - o Frais d'accès au service à 152€ HT par ligne
 - o Abonnement mensuel à 13€ HT
 - o Option GTR 4 heures ouvrées à 8,10€ HT /mois.
 - o Option GTR 4 heures non ouvrées : 22€ HT /mois (+0,10€ pour la protection d'accès sensible)
 - o Frais de résiliation : 20€ HT
 - o Et tout autre frais appliqué par ORANGE
- Services SDSL
 - o Frais d'accès au service 355€ HT
 - o Abonnement mensuel 70€ HT
 - o Et tout autre frais appliqué par ORANGE

ARTICLE 5 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.